



## Meuble par donation et saisie immobilière

Par **bichounette**, le **15/02/2021** à **14:58**

BonjourrrrrJ'ai une dette que je ne peux régulariser en une seule fois et le huissier ne veut rien entendre. Je pense qu'il va venir pour dresser la liste du mobilier à saisir mais il y a un meuble que mon fils a reçu en donation de son grand-père. Mon fils est revenu vivre avec nous depuis un an et je voulais savoir si le meuble pouvait être saisi malgré que son grand-père ait attesté par écrit et noté insaisissable ?rrrrMerci à vous pour votre réponse.

Par **amajuris**, le **16/02/2021** à **18:47**

bonjour,rrrnsi vous pouvez prouver que ce fauteuil appartient à votre fils, l'huissier ne devrait pas le saisir.rrrnle créancier et son huissier n'ont pas d'obligation d'accepter un échéancier pour le remboursement d'une dette.rrrnsalutations